



**DELIBERATION**  
**COMITE SYNDICAL**  
**Syndicat Mixte du Pays de Chaumont**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 19 décembre 2023**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	17	0

<b>Date de convocation</b> 11 décembre 2023
--

L'an 2023 et le 19 décembre 2023, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Frédéric ROUSSEL Roland THERY, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Patrice CLOSS, Jean-Guillaume DECORSE, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, François GUYOT, Jonathan HASELVANDER, Martine HENRISSAT Nicolas LACROIX, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Michel MENET, Françoise MONGIN, Véronique NICKELS, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETEL, Patrice VOIRIN.

Représentés :  
Christine GUILLEMY par Stéphane MARTINELLI  
Martine HENRISSAT par Marie Claude LAVOCAT  
Bernard VIALLETEL par Stephan Emeraux

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Convention Nouveau Relax**  
**N° de délibération : 2023-32**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
17	20	0	0	0	0

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**Vu** les statuts dudit Syndicat,

**Vu** la délibération 2023-05 du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont en date du 27 mars 2023

**Considérant** la mise en œuvre du projet « Curiosité en Pays de Chaumont », projet Bistrot de Pays 2023, en partenariat avec le Nouveaux Relax de Chaumont,

Le comptable assignataire (trésorerie de Chaumont) du Nouveau Relax ayant jugé nécessaire d'associer à la facture des prestations artistiques, une convention co-signée compte tenu de la Régie Autonome sous forme de SPIC du Nouveau Relax,

**SUR PROPOSITION** du Président de proposer une convention ayant pour objet de définir le partenariat entre le SMPC et LE NOUVEAU RELAX,

**ET APRES** en avoir délibéré, il est décidé ;

- 1° De valider le contenu de la convention présentée en annexe,
- 2° D'autoriser le président à signer ladite convention,
- 3° D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet « Curiosité en Pays de Chaumont 2023 ».

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le président,

Stéphane MARTINELLI

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire  
de la présente délibération.*



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI  
2023.12.20 19:43:26 +0100  
Ref:20231220\_100805\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président